

2008/8782 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 25 000 € A L'ASSOCIATION "AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Les résultats internationaux obtenus par les rameurs des clubs d'aviron lyonnais contribuent au rayonnement international de la Ville de Lyon.

L'Association «Aviron Union Nautique de Lyon» (A.U.N.L.) a formulé une requête afin de pouvoir obtenir une aide financière municipale lui permettant d'acquérir un nouveau bateau de type « huit compétition type nid d'abeille », achat destiné à ses rameurs internationaux dans le cadre de la défense de leurs titres.

Le devis présenté par l'A.U.N.L. s'élève à 35 035 € TTC.

Je souhaite apporter mon soutien à ce club d'aviron en lui accordant une participation financière de 25 000 €.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de signer une convention d'application n° 2 à la convention de partenariat déjà conclue avec cette Association.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention d'équipement de 25 000 € est attribuée à l'Association « Aviron Union Nautique de Lyon ».

2- La convention d'application n° 2 à la convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Aviron Union Nautique de Lyon », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 21180, article 2042, fonction 40, programme SPF 11 « soutien au sport amateur », opération SPF 112.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD